

Comment faire suivre votre enfant pendant le confinement ?

Dans le respect des consignes de confinement, les recommandations professionnelles* sont les suivantes :

Votre enfant a moins de 2 ans

■ Les consultations suivantes sont maintenues :

• La consultation médicale après la sortie de maternité : à 8-10 jours de vie

Lorsque cela est possible, certaines maternités se sont organisées pour que cette consultation soit réalisée par un pédiatre libéral (pour décharger les médecins généralistes) tant que durera la pandémie. Un suivi par une sage-femme libérale pourra être mis en place en parallèle

• Les visites systématiques de la première année : 1 mois, 2 mois, 4 mois, 11 mois, 12 mois, 16 mois pour ne pas interrompre le schéma vaccinal des nouveau-nés (le Neisvac qui se fait habituellement à 5 mois peut être fait à 4 mois avec les autres vaccins)

Votre enfant a plus de 2 ans

■ Toutes les consultations médicales non urgentes (vaccination, bilan de santé) doivent être reportées.

Votre enfant est malade ou souffre d'une maladie chronique

■ Votre bébé à moins de 3 mois : et présente une fièvre supérieure à 38°, contacter sans attendre son médecin traitant (pédiatre ou généraliste).

■ Votre bébé à plus de 3 mois :

La majorité des épisodes de fièvre ou de toux , même en période épidémique n'est pas liée au Covid -19 chez l'enfant, ils font plus que les adultes des formes peu ou asymptomatiques .

Ce virus touche beaucoup moins les enfants que les adultes

• Adapter les premières mesures (par exemple : traitement contre la diarrhée ou contre la fièvre si douleur ou inconfort -Attention : paracétamol uniquement).

• Que faire ?

- Évitez d'amener en consultation un enfant qui est simplement enrhumé ou qui n'a rien d'inquiétant.
- Avant tout déplacement, prenez contact avec votre médecin traitant par téléphone ou téléconsultation mise en place chez de nombreux praticiens. Comme d'habitude, il saura vous écouter et vous indiquer la marche à suivre
- Chaque fois que cela est possible, évitez de vous « précipiter » aux urgences hospitalières.

Hygiène et organisation des consultations en cabinet médical

Les professionnels de santé ont reçu et appliquent des consignes d'hygiène et d'organisation spécifique pour limiter au maximum le risque de transmission du virus. Parmi ces mesures :

- La réduction du nombre de consultation au cabinet
- L'espacement des consultations pour éviter que les patients ne se croisent
- La limitation du nombre d'accompagnant
- L'attente à l'extérieur du cabinet
- Le recours à la téléconsultation dès que possible
- Renforcement des mesures d'hygiène dans les salles d'attente et salles d'examen, l'aération des locaux

*Recommandations Professionnelles établies par l'Association Française de Pédiatrie Ambulatoire (AFPA), la Société Française de Pédiatrie (SFP) , le Conseil National Professionnel de Pédiatrie,(CNPP),Le Syndicat National de Pédiatres Français (SNPF)